



*U.N.S.A-Développement Durable /  
S.A.F.A.C.T.T*

*Syndicat Autonome des Fonctionnaires  
et Agents chargés du Contrôle des  
Transports Terrestres*

## Compte rendu de Réunion du 11/07/2012

Les membres de la CAP ont été reçus le 11 juillet, à leur demande, par les représentants de la DRH et de la DGITM, notamment Mme Brigitte THORIN, Adjointe d' Eric SAFFROY et Anne DEBAR.

Afin notamment de réduire l'écart de pyramidage entre notre corps et les autres corps de catégorie B (notamment SA), l'administration souhaite promouvoir davantage de CDTT. En effet, elle souhaite maintenant promouvoir **15 agents** contre 9 postes annoncés lors de la dernière CAP, voire 3 à celle de novembre.

L'administration nous a donc présenté les nouvelles modalités d'affectation des CDTT issus soit de l'examen professionnel soit du tableau d'avancement établi lors de la CAP de nov 2011.

Pour augmenter le nombre de promus, sans ETP supplémentaires, la direction de programme a souhaité transformer des postes de CTT en CDTT sans réduire les capacités de contrôle des services.

Ne voulant pas créer de postes supplémentaires d'encadrants, elle a donc décidé d'élargir les missions de CDTT en créant des postes d' experts.

Il nous a ainsi été proposé que ces agents soient promus , soit par le biais d'une transformation de poste dans le service auquel ils appartiennent déjà, soit par affectation sur un poste de CDTT vacant.

Compte tenu des nominés, 6 régions ont été retenues pour transformer des postes de CTT en poste de CDTT expert à savoir: Aquitaine, Bretagne, Rhône Alpes, PACA, Martinique et Guyane. Sur ces postes, seul l'agent en place pourra postuler.

D'autre part, 2 régions ont demandé la transformation d'un poste de CTT vacant en CDTT avec missions d'encadrement : Midi Pyrénées (poste localisé à RODEZ) et Poitou Charentes.

Compte tenu que depuis la dernière CAP, 7 postes de CDTT sont vacants (1 en PACA, 1 en Pays de Loire, 1 en Rhône Alpes, 1 en Hte Normandie localisé au Havre et 3 en Ile de France), l'administration propose donc de répartir les 15 postes de la manière suivante:

- 9 postes avec mission d'encadrement
- 6 postes avec mission d'expert.

Concernant la volonté d'augmenter le nombre de postes de CDTT, nous avons fait savoir que nous y étions tout à fait favorable. Cependant, afin de garantir l'équité de traitement entre tous, nous avons demandé que ces postes soient d'abord offerts à la mobilité, comme pratiqué jusqu'alors.

L'administration s'y est opposée en invoquant d'une part le manque de temps pour organiser une nouvelle CAP, et d'autre part, le fait qu'aucun CDTT n'avait formulé de demande lors de la précédente CAP. Elle nous rappelle à cet effet, qu'il n'y a aucune obligation de proposer les postes à la mobilité avant une affectation puisqu'il s'agit simplement d'une règle de fonctionnement entre l'administration et les syndicats.

De plus, concernant les 6 postes experts, elle nous a répondu qu'il n'était pas possible de les publier puisque la transformation du poste est conditionnée à l'acceptation de ce poste par le CTT "en place".

A l'issue de cette réunion, nous nous sommes prononcés contre ce projet tout comme Solidaires, FO s'étant abstenu. L'administration nous a annoncé qu'elle prenait acte de notre désaccord mais qu'elle mènerait ce projet à terme.

Ces postes vont donc être proposés prochainement aux 9 lauréats du concours (6 LP et 3 LC) ainsi qu'aux 6 du tableau d'avancement (1 LP et 5 LC).

Concernant la PFR, l'administration s'est engagée à veiller à ce que les CDTT Experts se voient attribuer le même coefficient de fonctions que les autres CDTT soit 4,5.

Quant aux promotions 2013 qui devaient être étudiées lors de la CAP de fin d'année, la DRH souhaite attendre la nouvelle composition de la CAP issue des prochaines élections et prévoit de la réunir début 2013.

D'autre part, il nous a été confirmé que la prochaine publication des postes vacants sur l'application Mobilité fera l'objet d'une liste commune avec les autres postes de catégorie B, y compris techniques.

----

Pour votre info, il y aura donc:

- 1 liste de B 1er niveau (regroupant les TSE, CTPE, CPTPE, SACN, SACS, CTT, CPTT, CAM CN et CS des 3 spécialités),
- 1 liste de B 2ème niveau (regroupant les TSP, TSC, CDTPE, SACE, CDTT, CAM CE des 3 spécialités.)

La publication des postes est prévue le 3 août prochain, la date limite de réception des candidatures par le service d'accueil est fixée au 10 septembre et la date d'effet de mutation au 1er janvier 2013.

**Vos élus UNSA-MEDDTL/SAFACTT**

Pierre GUERIF - Emmanuel PUT - Alfred BIHET - Daniel VINCENT -  
Christophe HENRY – Karine SCIPION